**No 8181**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

**PROPOSITION DE LOI**

**portant modification :**

**1° de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 ;**

**2°** **de la loi modifiée du 27 juillet 1997 portant organisation de la Cour Constitutionnelle**

**\*\*\***

**Résumé**

La proposition de loi modifie la loi électorale modifiée du 18 février 2003 et la loi modifiée du 27 juillet 1997 portant organisation de la Cour Constitutionnelle. Plus précisément, ces modifications visent principalement à mettre en œuvre les dispositions de l’article 67, paragraphe 3, de la Constitution révisée qui prévoit un recours contre les décisions de la Chambre des Députés en ce qui concerne la vérification des pouvoirs des élus à la Chambre des Députés.

La procédure de recours est introduite dans la loi électorale. Cette dernière prévoit des délais relativement brefs.

Une procédure analogue est également prévue pour les décisions de la Chambre des Députés relatives aux élections européennes.

Enfin, il est profité de cette proposition de loi pour faire certaines adaptation qui deviennent nécessaire en conséquence de la révision constitutionnelle.